

Bordeaux, le 18 mars 2019

Le Directeur académique, de la DSDEN de Gironde

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Mobilité des enseignants du 1er degré – Phase interdépartementale –
Mouvement complémentaire par ineat – Rentrée scolaire 2019

Réf : Note de service ministérielle DGRH-B2-1 n°2018-303 du 7 novembre 2018
publiée au Bulletin Officiel spécial du 8 novembre 2018

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de l'organisation du
mouvement complémentaire par voie d'ineat pour le département de la Gironde, au
titre de la rentrée scolaire 2019.

J'appelle votre attention sur le fait que les demandes d'ineat devront parvenir par
voie hiérarchique, pour le

**Division des
Personnels
DIPER 1**

Affaire suivie par
Catherine OBRECHT
Naïma BOMPY
Olivier LOPEZ

Mél
ce.ia33-drh1@ac-bordeaux.fr
**30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex**

vendredi 17 mai, délai de rigueur

Les demandes d'ineat, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, sont
à adresser à l'adresse suivante :

DSDEN de la Gironde
DIPER / DIPER1 - A l'attention du bureau mouvement
30 cours de Luze, BP910 - 33060 Bordeaux Cedex

La DSDEN du département d'origine transmettra à la DSDEN de Gironde les
pièces suivantes :

- les courriers de demande d'ineat et d'exeat ;
- une promesse d'exeat, un avis différé ou sous réserve ;
- une fiche individuelle de synthèse informatisée ;
- la fiche de renseignements jointe en annexe 2, accompagnée des pièces
justificatives nécessaires et énumérées en annexe 1.

Remarques :

- Les demandes relevant d'une situation exceptionnelle sur le plan médical et/ou
social seront étudiées avec bienveillance, en tenant compte de l'équilibre
poste/personnel du département.
- Le département de la Gironde prend également en compte le nombre de
renouvellements de demandes.

**
*

Je vous remercie d'informer les enseignants souhaitant intégrer le département de
la Gironde que la présente note est consultable par tous les enseignants
intéressés sur le site de la DSDEN 33 à l'adresse suivante :
www.ac-bordeaux.fr/dsden33/pid31822/accueil.html



François COUX